

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Étaient présents : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Véronique GRANJON, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Alain ROUX, Laurent JEGOU, Laurent FAURE, Monique GIRARD et Sylvie FAURE.

Absents excusés : Fabien SYLVAIN, Sandrine CHAVAROT, Loïc FAURE-GEORS, Michel GRARE et philippe HUYGHE.

Absentes : Chantal GARNIER et Maryline BERNARD.

Pouvoirs : de Fabien SYLVAIN à Denis BENOIT, de Sandrine CHAVAROT à Véronique GRANJON, de Loïc FAURE-GEORS à Laurent JEGOU, de Michel GRARE à Sylvie FAURE et de Philippe HUYGHE à Vincent CHAZALETTE.

Secrétaire de séance : Laurent JEGOU.

Le maire souhaite la bienvenue à Anne-Sophie MOUYON, nouvelle DGS qui à compter du 1^{er} octobre remplacera Pierre GIRARD suite à son départ en retraite.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité des élus présents à cette séance après prise en compte de la remarque suivante formulée par Monique GIRARD :

La commission culture aura lieu le 11 octobre à 20H30.

Prochain conseil municipal : lundi 7 octobre 2019 (secrétaire de séance : Fabien SYLVAIN).

Permanence des élus : samedi 28 septembre 2019 : Sylvie FAURE et Véronique GRANJON.

Infos diverses

- Le maire fait part de ses remerciements à toutes les personnes qui se sont investis dans les manifestations cet été à Aouste, et Magalie VIEUX-MELCHIOR ajoute en particulier Monique GIRARD.
- Il a été signalé par la rédactrice des actes administratifs de la commune, la nécessité d'obtenir l'accord de l'association syndicale des Rives du Lauzens, pour conclure la cession à la commune de la parcelle située en bordure de la RD 70, actée par le conseil municipal.
- Départ en novembre pour un autre poste du directeur de l'IME de Fontlaure, Monsieur CHAVANES, qui sera remplacé par l'actuel directeur adjoint Monsieur Emmanuel GIREN. Le maire souligne la qualité des relations entretenues avec l'institution.

- Courrier du Ministre LECORNU sur le projet de loi « Engagement et proximité » actée en janvier 2020 et qui va permettre de reporter le transfert de la compétence assainissement.
- Courrier du département du 2 septembre rejetant la demande conjointe des maires d'Aouste et de Mirabel et Blacons d'extension du CVCB (chaucidou) entre les deux communes.
- Retour sur le forum des associations : Monique GIRARD indique que c'était une réussite, environ 140 personnes y ont participé et 13 associations dont : Et Sye on osait, Biovallée, le conseil des sages, Graine de scène, le PAF, Histoire et Patrimoine, le tennis, le kyodo, le cirque de Renc'Arts, Cœur et Vie, le mur d'escalade, les Clowns de Zita. Elle remercie les intervenants de la MJC et la propriété des lieux. Cependant un petit bémol : l'absence de banderole annonçant la manifestation. L'association Cœur et vie devrait participer au financement de l'achat de 2 défibrillateurs.
- Remerciements de la famille REVOL suite au décès d'Yves.
- Mercredi 11 septembre à 19H à la salle des fêtes, réunion publique avec la mutuelle SAMIR.
- Lundi 23 septembre à 19H, réunion avec la CCI (chambre de commerce et d'industrie) de la Drôme en mairie pour présentation de son travail sur les commerces du village.
- Mardi 24 septembre à 18H30 : SMPA
- Jeudi 26 septembre à 19H : conseil communautaire de la CCCPS à Blacons.
- Mardi 1^{er} octobre à 18H30 : comité syndical Drôme Gervanne.
- Dimanche 6 octobre à 18H30 : inauguration des Mondes parallèles. Le maire remercie Bruno Catalano pour la mise à disposition de l'œuvre « le destin du voyageur ».
- Vendredi 11 octobre à 18H30 : la nuit des étoiles sur le terrain des sports de l'école. En cas de pluie ce sera reporté.
- Commissions :
 - ✚ Travaux : le 30 septembre à 19H
 - ✚ CCAS : le 18 octobre à 18H30
 - ✚ Aménagement : le 21 octobre à 19H

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

1 – Affaires foncières

❖ Examen de DIA.

Monsieur le maire présente à l'examen de l'assemblée les demandes suivantes :

L'étude KOSMALA-DOREE, notaires à Crest, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé rue de Surville, cadastré AD 211, implanté sur trois parcelles d'une surface de 49 m².

Pour renoncer à préempter : unanimité

Le cabinet d'urbanisme JURIS RHONE de Lyon a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti, situé 36, Grande rue, implanté sur deux terrains cadastrés AD 336 et 338, d'une superficie globale de 172 m².

Pour renoncer au droit de préemption : unanimité

❖ **Acquisition du canal de Crest à Aouste**

Le maire indique qu'il avait été saisi au cours de l'été de la présence d'ambrosie sur la parcelle cadastré AC 256, dont se plaignaient des particuliers orientés vers la mairie d'Aouste.

Il s'avère que ce bien constitue une parcelle du canal et appartient à la commune de Crest qui ne l'avait pas nettoyé.

Suite au courrier du 7 août dernier adressé à la commune de Crest pour l'inviter à y remédier et confirmant l'intérêt de la commune d'Aouste pour ce canal situé sur son territoire, une réponse favorable est parvenue en retour fin août pour la vente à la commune.

Le prix de cession est fixé à 4.500 € et correspond à la valeur déterminée par le service des Domaines.

Le transfert interviendrait au moyen d'un acte administratif dont le coût sera pris en charge par la commune d'Aouste sur Sye.

Magalie VIEUX-MELCHIOR souhaite connaître la liste des servitudes avant tout achat.

Le maire abonde en ce sens et ajoute qu'il est nécessaire de connaître les contraintes et les conventions avec les riverains attachées à ce bien.

Il est signalé que le département a modifié le tracé du canal et qu'il est locataire d'une partie à la ville de Crest.

René DESCOURS demande à qui appartient les vannes de décharge.

Magalie VIEUX-MELCHIOR évoque la possibilité d'un parcours santé sur l'emprise du canal.

Le passage sur la parcelle cadastrée AC 256 devra être remis en état, à la demande de Laurent FAURE qui s'inquiète du coût de l'entretien après acquisition.

Le conseil municipal accepte, sous réserve des conditions évoquées, à l'unanimité, de se porter acquéreur du canal de Crest à Aouste au prix demandé.

❖ **Mise à disposition d'une parcelle communale à Puy St Pierre au profit d'ATC France**

Le maire rappelle que de grosses difficultés de téléphonie mobile sur lesquelles il a été déjà alerté sont régulièrement constatées.

Il existe, en effet, une zone grise au centre du village et dans la partie nord de la commune correspondant au départ de la vallée de Cobonne.

Or, pour les besoins de son déploiement futur, ATC France spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom poursuit la recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre la construction de pylônes à même d'accueillir des équipements télécom (dispositifs d'antennes, équipements techniques).

La commune est propriétaire de la parcelle AE 26 à Puy St Pierre présentant la possibilité de répondre aux besoins de déploiement d'ATC France, qui souhaite réserver cette parcelle le temps d'obtenir l'accord des différents opérateurs.

Il est donc proposé de conclure une convention d'occupation exclusive de 3 années (reconductible tacitement pour 2 années) avec ATC France portant sur tout ou partie de la parcelle.

Une indemnité annuelle de réservation de 500 € sera versée à la commune.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des conditions permettant l'emplacement d'un point haut sur l'emplacement désigné seraient réunies, la collectivité s'engage à signer avec ATC France une convention de mise à disposition aux conditions suivantes :

- Durée : 12 ans
- Surface louée : 50 m²
- Redevance annuelle : 1.500 €

C'est pour le Maire l'occasion d'offrir aux administrés un réseau de qualité qui permettra de répondre aux besoins exprimés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conclure la convention proposée et autorise le maire à signer ce document.

2 – Urbanisme : modification du PLU

Le Directeur général des services explique que la zone d'aménagement concertée dite zone Vicat est classée en zone à urbaniser (AU ai) au PLU et qu'en l'état actuel il n'est pas possible d'y délivrer des permis de construire, alors que la CCCPS a engagé la commercialisation des parcelles viabilisées.

Il convient donc de procéder à son ouverture à l'urbanisation par une modification du PLU.

Cette modification portera également, enchaîne le Maire, sur le règlement de la zone UB qui mentionne dans son article UB 6 « un recul d'au moins 5 mètres par rapport à l'alignement des voies publiques ou privées ».

Dans le cas présent, il s'agit de supprimer le mot « privé », afin de permettre la construction route de Cobonne par le bailleur social Habitat Dauphinois, de 10 maisons, dont 5 villas de type plein pied et 5 villas en R+1, sur la parcelle cadastrée AE 9, d'une superficie de 4.400 m².

Le plan de masse des 10 villas est projeté par le Maire qui précise qu'il s'agit d'un projet de mixité sociale, puisque 5 villas sont destinées à des familles et 5 autres à des personnes âgées non dépendantes.

Une enquête publique sera diligentée dans le cadre de la procédure de modification nécessaire.

Le conseil municipal approuve par 15 voix favorables et 1 abstention la modification du PLU présentée.

Pour information Habitat dauphinois a déposé un second permis pour la construction au sein du parc Vincent (sortie de Aouste en direction de Blacons) de 7 villas dans le cadre de locatifs séniors, en y intégrant à la demande du maire un abribus.

Laurent FAURE demande que les gravats déposés par un particulier sur le chemin communal qui aboutit à Puy Saint Pierre, soient évacués.

3 - Finances

✚ Souscription d'un emprunt auprès de la caisse d'Epargne

Magalie VIEUX-MELCHIOR rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2019, un emprunt a été inscrit en vue de l'acquisition d'une nouvelle balayeuse, d'un coût de 119.519,18 € TTC.

La commande de cet équipement est désormais en cours de traitement, pour une livraison prévue fin septembre début octobre, selon Laurent FAURE.

Il convient donc de réaliser l'emprunt de 99.000 € correspondant au coût H.T. de la balayeuse.

La Caisse d'Epargne consent les meilleures conditions d'emprunt à taux fixe pour le capital nécessaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'emprunt de la caisse d'Epargne pour l'achat d'une balayeuse.

✚ Remboursement des repas non consommés aux familles

L'adjointe aux finances explique aux élus que lorsqu'un enfant fréquentant la cantine quitte l'école soit en cours d'année, soit pour changer d'établissement en fin d'année, il arrive que son compte soit créditeur d'une somme infime ou parfois plus conséquente et que la famille demande le remboursement de ce crédit.

La DGFIP exige désormais une délibération autorisant le maire à procéder à ce remboursement.

Le conseil municipal donne son accord unanime pour qu'une délibération de portée générale, autorisant le remboursement des crédits de repas soit formalisée.

✚ Budget SPIC photovoltaïque : décision budgétaire modificative N° 1.

Magalie VIEUX-MELCHIOR informe l'assemblée d'une erreur identifiée par les services de la DGFIP, après prise en charge du budget primitif du SPIC photovoltaïque tel qu'il a été voté.

En effet, le montant de l'affectation du résultat de 2018 figurant en recettes au compte 1068, s'avère être de 3.740,23 € et non pas de 3.199,92 €.

De ce fait l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget n'est plus que de 54.232,04 €.

Le conseil municipal approuve la décision modificative présentée.

✚ Institution d'un forfait nettoyage pour affichage sauvage

Le Maire explique que face à la recrudescence de l'affichage sauvage, il importe que la collectivité se dote de moyens pour lutter contre ce fléau qui engendre des frais de nettoyage par les services techniques et donc une perte de temps.

C'est dans cette logique qu'il est envisagé d'instituer par arrêté un forfait nettoyage, se traduisant, outre la mise en recouvrement d'un titre de recettes de 35 € par affiche, par une amende forfaitaire de première classe de 38 €, qui sera appliquée à tout contrevenant, que ce soit un particulier ou une association extérieure.

Afin de permettre au maire de prendre un arrêté municipal instituant cette sanction pécuniaire, il est nécessaire que le conseil municipal décide la mise en place de ce forfait nettoyage.

Laurent JEGOU demande que soit mis en place, en particulier sur chaque abribus, un panneau signalant l'arrêté et l'interdiction.

Vincent CHAZALETTE précise que la commune doit être équipée d'un panneau d'affichage libre de 6 m² minimum.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la mise en place d'un forfait de nettoyage de 35 € par affiche collée hors emplacement d'affichage municipal dédié.

4 - Ressources humaines

Le directeur des services explique que le régime indemnitaire dénommé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), a été mis en place par délibération du conseil municipal du 5 décembre 2016.

Il concerne l'ensemble du personnel communal en poste à cette époque.

Depuis, les effectifs ont évolué avec la reprise en régie municipale de la garderie.

Lors du vote de l'assemblée, la collectivité ne comptait donc pas d'agents dépendant de la filière animation.

Deux agents statutaires et un contractuel relèvent désormais de cette filière à la rentrée scolaire de septembre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'étendre le régime indemnitaire aux agents de la filière animation.

5 - Actualisation des statuts du SDED

Le syndicat départemental d'Energies de la Drôme qui était un syndicat intercommunal (exclusivement constitué de communes) est devenu syndicat mixte fermé.

Ses statuts ont été adaptés, en particulier les articles 2 OBJET concernant la partie des compétences optionnelles et 5 FONCTIONNEMENT instituant les 3 groupes électoraux suivants qui modifient le mode d'élection des délégués au Comité syndical :

- ❖ Groupe A : les représentants des communes de moins de 2.000 habitants
- ❖ Groupe B : les représentants des communes de 2.000 habitants et plus
- ❖ Groupe C : les représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Magalie VIEUX-MELCHIOR signale qu'il est tout à fait positif que le SDED s'ouvre aux intercommunalités. Cela leur permet de bénéficier de subventions au titre du plan climat alors qu'elles ne sont pas adhérentes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'actualisation des statuts du SDED.

6 - Questions diverses

✓ Permanence des élus

Elle a été assurée par René DESCOURS seul, le samedi 27 juillet.

1 Un couple domicilié à Piégros La Clastre

Propriétaire d'un bien 45 grande rue à Aouste (près de l'ex Vival) leurs locataires sont confrontés à un problème de stationnement devant la maison de la grande rue, une voiture trop proche de la maison, se gare au ras le mur : difficulté pour entrer et sortir, impossibilité d'accéder à la boîte aux lettres, gêne visuelle. Une voiture ventouse ne bouge pas de la semaine, problème éventuel pour des secours (+ nouvelle locataire à venir) 2 photos à l'appui. Un échange épistolaire a eu lieu en début d'année avec la mairie, la réponse de la mairie indique qu'il doit y avoir un « accès convenable » au logement, ce n'est pas le cas. Solutions possibles proposées par les propriétaires :

- place dépose minute
- zone bleue courte
- bac à fleurs
- déplacer le stationnement

Ils sont prêts à rencontrer les services techniques pour parler de ce problème.

La commission travaux y travaillera.

2 De nouveaux habitants à Aouste – ferme Planel à Simesiane

Ils sont venus prendre contact avec la mairie, en provenance de Lyon, la mère réside depuis peu à Crest ; la vie en centre-ville à Lyon est trop difficile avec un enfant jeune. Monsieur gérait 10 commerces (30 employés dont 2 magasins Biocoop, 1 boulangerie, 1 herboristerie) vers Bellecour, rue du Plat, Saint Jean....

Quand les magasins seront vendus, Monsieur veut gérer soit un camping en écocamping soit un magasin (intérêt sur une gestion « en économie sociale »)

Discussion, ensuite, à « bâtons rompus » sur les commerces de proximité, l'aménagement piétonnier des centres villes

– souhait de rencontrer le maire « dynamique » pour discuter de la vie économique locale.

✓ Interventions diverses d'élus

Monique GIRARD signale :

- ✚ La réception de l'information diffusée par la ville de Livron de l'organisation de leur forum des associations le 14 septembre et des journées du patrimoine les 20 et 21 septembre
- ✚ L'organisation du festival ma parole par la MJC les 20 et 21 septembre.

Concernant les camping-cars, le maire indique qu'un arrêté limitant à 48 heures le stationnement des camping-cars est désormais effectif sur deux sites : sous la salle des fêtes et à Saint-Pierre.

Laurent JEGOU demande des nouvelles du panneau qui doit être mis en place à Puy Saint-Pierre restreignant l'usage des véhicules à moteur.

Le directeur des services lui répond que le bon à tirer est à la signature du Maire.

Marie-Jo PIEYRE rappelle la demande formulée par des jeunes lors d'une précédente permanence, l'engagement de les contacter ayant été pris.

Laurent FAURE souhaite savoir si une demande a été faite par un artisan pour le dépôt de gravats qui bouchent le canal privé derrière Herbarom. Il n'en est rien.

Il souligne le bon travail accompli par les services techniques lors des travaux réalisés à l'école élémentaire au cours de l'été.

La fin des travaux de toilettes est précisée par le Maire.

L'élu s'interroge sur la suite à réserver à des devis signés depuis plusieurs mois et restés sans effet, notamment pour la porte de l'église.

Marie-Jo PIEYRE précise que le canal de la Sye a bien fonctionné cet été malgré la canicule.

Elle déplore la saleté des escaliers de l'église et de l'ascenseur.

A la faveur de plusieurs mariages cet été, elle a entendu des réflexions désobligeantes à ce sujet.

L'église n'a d'ailleurs pas été ouverte cet été alors qu'elle s'inscrit dans le volet tourisme du département.

Un bilan très positif est dressé de la guinguette, les exploitantes ayant fait part de leur satisfaction.

L'activité cessera le vendredi 13 septembre.

Une petite réception de remerciements est d'ailleurs prévue à 18H, à cette date.

Magalie VIEUX-MELCHIOR regrette cependant que les tarifs appliqués étaient trop chers pour les jeunes.

Monique GIRARD déplore la fermeture à 21H de l'Entrepote les soirs d'été.

La séance est levée à 22H